

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 16 mai 2022

**N° CP-2022-5-14-2**

**N° applicatif 3479**

### **14<sup>ème</sup> Commission**

Commission Agglomération de Mulhouse

#### **Service instructeur**

Service tourisme et montagne

#### **Service consulté**

## **SYMBIO : CONTRIBUTION 2022**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé de verser au SYMBIO la contribution statutaire de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de 2022, soit 33 763,93 € en fonctionnement.

Le SYMBIO, syndicat mixte constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), a pour objet de gérer le patrimoine recueilli suite à la résiliation de la Délégation de Service Public (DSP) du Bioscope et de mener à bien un redéploiement du site, en phase avec les politiques des Collectivités, respectueux du site et de son environnement et complémentaire avec l'Ecomusée d'Alsace.

Le SYMBIO est propriétaire de 55 ha, dont 24 ha sont mis à disposition par bail depuis 2014 à la société Aéroprince pour l'exploitation du Parc du Petit Prince. Il dispose également depuis 2019 :

- d'une emprise foncière complémentaire de 74 ha, issue de la liquidation de la SEM Ecoparcs, sous la forme d'un bail emphytéotique avec la Commune d'Ungersheim ;
- de l'ensemble hôtelier des Loges (exploité par Opéraprince).

Les statuts du syndicat prévoient, dans l'article 9, une participation aux frais de fonctionnement de 42 % pour la Collectivité européenne d'Alsace, 42 % pour la Région Grand Est et 16 % pour Mulhouse Alsace Agglomération.

Le budget de fonctionnement est quasi stable d'une année sur l'autre (cf. budget primitif en annexe).

Les charges de fonctionnement 2022 s'élèvent à 150 159,73 €, dont principalement 55 950 € de charges à caractère général, 42 400 € de charges de personnel, 18 028 € de charges financières et 26 971,73 € de dotation aux amortissements.

L'exécution des dépenses du budget 2021 dégage un excédent de 14 879,43 €.

Les recettes principales (hors contributions des membres) sont les suivantes :

- location parking Ecomusée à Tryba pour 15 000 € ;
- location terres aux agriculteurs pour 740 € ;
- redevance pour la chasse pour 249,99 € ;
- redevance pour la location des licences de boisson au Parc du Petit Prince pour 5 000 € ;
- location du Parc du Petit Prince et de l'hôtel pour 28 000 € ;
- remboursement de la taxe foncière des terrains loués par Aéroprince pour 5 890 €.

La participation des membres du SYMBIO prévue au budget primitif 2022 pour le fonctionnement général s'élève à 80 390,31 € et se répartit ainsi :

- Région Grand Est 42 % : 33 763,93 € ;
- Collectivité européenne d'Alsace 42 % : 33 763,93 € ;
- Mulhouse Alsace Agglomération 16 % : 12 862,45 € ;

Une enveloppe de 35 000 € a été inscrite au Budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

L'évolution du budget de fonctionnement est liée notamment à :

- la hausse des frais d'honoraires (contentieux à régler) ;
- aux frais de déménagement des locaux du Symbio de la rue Berthe Molly vers le Château Kiener à COLMAR.

Actions engagées en 2021 et programme 2022 :

- Finalisation de la convention de sous-location du bail emphytéotique avec TRYBA concernant l'installation et l'exploitation des ombrières sur le parking de l'Ecomusée ;
- Rachat de 3 petites parcelles de terrains appartenant encore à Ecoparcs ;
- Suivi des contentieux avec la commune d' Ungersheim et le Parc du Petit Prince ;
- Réflexion en cours en vue du développement d'une aire de camping-cars.

Le bilan des exercices précédents :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Excédent
2021	130 515,02 €	145 394,45 €	14 879,43 €
2020	105 149,90 €	151 453,68 €	46 303,78 €
2019	120 933,78 €	141 147,57 €	20 213,79 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte du versement au SYMBIO de la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace aux dépenses de fonctionnement 2022 pour un montant de 33 763,93 €, en application de l'article 9 des statuts de ce syndicat ; elle sera versée en une seule fois,
- de prélever les crédits correspondants sur l'opération P059O008 – chapitre : 65 – nature : 6561 – fonction : 633.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY